

2024-1378  
2024-06-04

[ÉTIQUETTE DU CONTENANT POUR BOUTEILLE]

Groupes **2, 4, 6** Herbicide

# BATALIUM HERBICIDE CONCENTRÉ EN SUSPENSION

COMMERCIAL (AGRICOLE)

POUR L'APPLICATION EN POSTLEVÉE SUR LE BLÉ DE PRINTEMPS  
(Y COMPRIS LE BLÉ DUR) ET LE BLÉ D'HIVER POUR LA SUPPRESSION DES  
GRAMINÉES ET DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES

POUR VENTE ET POUR UTILISATION AU MANITOBA, EN SASKATCHEWAN, EN  
ALBERTA, DANS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX ET À L'INTÉRIEUR DE  
LA COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT

## PRINCIPES ACTIFS:

Flucarbazone (présent sous forme de flucarbazone-sodium) .....16,7 g/L  
Fluroxypyr (présent sous forme de 1-meptyl heptyl ester) .....74,1 g/L  
MCPA (présent sous forme de 2-éthyle hexyl ester) .....197 g/L  
Bromoxynil (présent sous forme d'octanoate ester) .....197 g/L

Avertissement, contient l'allergène sulfites

N° D'HOMOLOGATION 35024 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT



POISON

IRRITANT POUR LES YEUX  
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC

CONTENU NET : 250 mL à 1 000 L

Renseignements sur le produit : 1-800-438-6071

UPL AgroSolutions Canada Inc.  
PO Box 12219

Research Triangle Park, NC 27709

EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE :

déversement, fuite, incendie, exposition ou accident composer le CHEMTREC  
1-800-424-9300.

2024-1378  
2024-06-04

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

## **MISES EN GARDE**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Peut irriter les yeux. Éviter le contact avec les yeux.

Peut être mortel en cas d'ingestion.

Sensibilisant cutané potentiel.

## **VÊTEMENTS PROTECTEURS**

Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

Pour application à l'aide d'un équipement terrestre/aérien : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Les gants et un masque anti-poussière ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

Pendant toutes les activités, porter un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque anti-poussière) qui est correctement ajusté.

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Le pilote est autorisé à charger des produits chimiques prémélangés avec un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Lire et suivre les mises en garde en matière de manipulation et les recommandations relatives aux vêtements protecteurs sur les étiquettes des produits d'association des herbicides pour les mauvaises herbes à feuilles larges et des agents tensioactifs. Suivre les instructions du fabricant relativement au nettoyage ou à l'entretien de l'équipement de protection individuelle (ÉPI). S'il n'existe pas d'instructions pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Tenir l'ÉPI à l'écart des autres vêtements et laver séparément.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements immédiatement si le pesticide a pénétré à l'intérieur, puis bien se laver et remettre des vêtements propres.

Enlever l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

**NE PAS** entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

## **PREMIERS SOINS**

### **EN CAS**

#### **D'INGESTION :**

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

#### **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

#### **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

#### **EN CAS D'INHALATION :**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Il n'y a pas d'antidote spécifique. Traiter le patient selon les symptômes.

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou argileux.
- Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.
- Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

**ENTREPOSAGE:** Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

## **ÉLIMINATION:**

### **Pour les contenants recyclables:**

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **Pour les contenants réutilisables:**

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

### **Pour les contenants remplis par le distributeur ou par le détaillant à l'intention de l'utilisateur**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

### **Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des

2024-1378  
2024-06-04

**déversements.**

UPL et le logo d'UPL sont des marques déposées d'une société du groupe UPL Corporation Limited.  
©2022 Société du groupe UPL Corporation Limited.

2024-1378

2024-06-04

[ÉTIQUETTE DU LIVRET POUR BOUTEILLE]

Groupes **2 4 6** Herbicide

# BATALIUM HERBICIDE CONCENTRÉ EN SUSPENSION

COMMERCIAL (AGRICOLE)

POUR L'APPLICATION EN POSTLEVÉE SUR LE BLÉ DE PRINTEMPS  
(Y COMPRIS LE BLÉ DUR) ET LE BLÉ D'HIVER POUR LA SUPPRESSION DES  
GRAMINÉES ET DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES

POUR VENTE ET POUR UTILISATION AU MANITOBA, EN SASKATCHEWAN, EN  
ALBERTA, DANS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX ET À L'INTÉRIEUR DE  
LA COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT

## PRINCIPES ACTIFS :

Flucarbazone (présent sous forme de flucarbazone-sodium) .....16,7 g/L  
Fluroxypyr (présent sous forme de 1-meptyl heptyl ester) .....74,1 g/L  
MCPA (présent sous forme de 2-ethyl hexyl ester) .....197 g/L  
Bromoxynil (présent sous forme d'octanoate ester) .....197 g/L

Avertissement, contient l'allergène sulfites

N° D'HOMOLOGATION 35024 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT



POISON

IRRITANT POUR LES YEUX  
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL  
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS  
ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC

CONTENU NET : 250 mL à 1 000 L

Renseignements sur le produit : 1-800-438-6071

UPL AgroSolutions Canada Inc.  
PO Box 12219

Research Triangle Park, NC 27709

EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE :

déversement, fuite, incendie, exposition ou accident composer le CHEMTREC  
1-800-424-9300

2024-1378  
2024-06-04

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

## **RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT**

**BATALIUM HERBICIDE CONCENTRÉ EN SUSPENSION** est un herbicide sélectif pour l'application en postlevée sur le blé de printemps (blé de force roux de printemps, blé de printemps Canada Prairie, blé tendre blanc de printemps, et blé extra fort ou d'utilité générale), le blé dur et le blé d'hiver.

**BATALIUM HERBICIDE CONCENTRÉ EN SUSPENSION** doit être mélangé en cuve avec un agent tensioactif mentionné sur cette étiquette.

**BATALIUM HERBICIDE CONCENTRÉ EN SUSPENSION** est absorbé par le feuillage et les racines des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges. Ces mauvaises herbes cessent de croître après l'application du produit, éliminant du fait même les effets concurrentiels des mauvaises herbes sensibles. Toutefois, il peut falloir une à deux semaines afin que la suppression complète des mauvaises herbes ne soit visible.

**BATALIUM HERBICIDE CONCENTRÉ EN SUSPENSION** supprime les biotypes de folle avoine qui ont développé une résistance aux herbicides à base d'ACCase (groupe 1) et de triallate (groupe 8). **BATALIUM HERBICIDE CONCENTRÉ EN SUSPENSION** supprime également les biotypes de sétaire verte résistant aux herbicides à base d'ACCase (groupe 1) et de dinitroaniline (groupe 3).

**BATALIUM HERBICIDE CONCENTRÉ EN SUSPENSION** supprime aussi les biotypes de kochia à balais résistant aux herbicides à base d'ALS (groupe 2).

## **MISES EN GARDE**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Peut irriter les yeux. Éviter le contact avec les yeux.

Peut être mortel en cas d'ingestion.

Sensibilisant cutané potentiel.

## **VÊTEMENTS PROTECTEURS**

Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

Pour application à l'aide d'un équipement terrestre/aérien : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Les gants et un masque anti-poussière ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

Pendant toutes les activités, porter un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque anti-poussière) qui est correctement ajusté.

2024-1378  
2024-06-04

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Le pilote est autorisé à charger des produits chimiques prémélangés avec un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Lire et suivre les mises en garde en matière de manipulation et les recommandations relatives aux vêtements protecteurs sur les étiquettes des produits d'association des herbicides pour les mauvaises herbes à feuilles larges et des agents tensioactifs d'association en cuve. Suivre les instructions du fabricant relativement au nettoyage ou à l'entretien de l'équipement de protection individuelle (ÉPI). S'il n'existe pas d'instructions pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Tenir l'ÉPI à l'écart des autres vêtements et laver séparément.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements immédiatement si le pesticide a pénétré à l'intérieur, puis bien se laver et remettre des vêtements propres.

Enlever l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

**NE PAS** entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

## **PREMIERS SOINS**



2024-1378  
2024-06-04

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Il n'y a pas d'antidote spécifique. Traiter le patient selon les symptômes.

### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblés. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou argileux.
- Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.
- Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

**ENTREPOSAGE:** Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la

2024-1378  
2024-06-04

consommation humaine ou animale.

### **ÉLIMINATION:**

#### **Pour les contenants recyclables:**

**NE PAS** utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

#### **Pour les contenants réutilisables:**

**NE PAS** utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

#### **Pour les contenants remplis par le distributeur ou par le détaillant à l'intention de l'utilisateur**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

### **Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **MODE D'EMPLOI**

#### **Mises en garde générales**

Lire le **MODE D'EMPLOI** au complet avant d'utiliser **BATALIUM HERBICIDE CONCENTRÉ EN SUSPENSION**.

- Ne pas appliquer en traitements de postlevée s'il pleut ou si des averses sont prévues dans l'heure suivant l'application.
- Ne pas mélanger, charger ou nettoyer l'équipement de pulvérisation à moins de 10 mètres des têtes de puits ou des systèmes aquatiques, y compris les marais, étangs, fossés, ruisseaux, lacs, etc.
- Ne pas laisser paître le bétail dans les champs traités ni utiliser la culture fourragère comme fourrage vert. Les grains de blé ou la paille provenant des champs traités peuvent être donnés aux bétails comme fourrage.
- Ne pas laisser ce produit chimique dériver sur d'autres cultures, particulièrement sur le colza et l'avoine cultivée, ou d'autres cultures non ciblées.

2024-1378  
2024-06-04

- Après le traitement, respecter un délai d'attente avant la récolte de 80 jours.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.
- Ne pas traiter le blé contre-ensemencé de légumineuses.
- Ne pas congeler.
- Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatique, **NE PAS** l'utiliser pour supprimer des organismes aquatiques nuisibles.
- **NE PAS** contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.
- Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de **BATALIUM HERBICIDE CONCENTRÉ EN SUSPENSION** aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

### **Application terrestre**

#### **Application par pulvérisateur agricole:**

- Ne pas appliquer lors de périodes calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

#### **Application par voie aérienne :**

- NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol sur le site de l'application. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.
- Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.
- Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.
- S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.
- Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 28 L/ha à une pression produisant des gouttelettes de pulvérisation de la classification grossière de l'ASAE.

### Mises en garde concernant l'utilisation

- Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

### Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant au 1-800-438-6071. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

### PÉRIODE D'APPLICATION

**BATALIUM HERBICIDE CONCENTRÉ EN SUSPENSION** peut être appliqué en postlevée sur tous les types de blé de printemps (y compris le blé dur) et de blé d'hiver.

Les recherches ont démontré un rendement optimal du blé en procédant à une suppression précoce des mauvaises herbes cibles avant le tallage du blé. Pour ce qui est de l'utilisation en postlevée, appliquer **BATALIUM HERBICIDE CONCENTRÉ EN SUSPENSION** sur le blé dont la tige principale comporte un minimum de deux feuilles et un maximum de quatre feuilles, plus deux talles. Au-delà de ce stade, l'épandage peut produire des pertes de rendement attribuables à la concurrence des mauvaises herbes.

### MODE D'EMPLOI EN POSTLEVÉE DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS, LE BLÉ DUR ET LE BLÉ D'HIVER

Appliquer **BATALIUM HERBICIDE CONCENTRÉ EN SUSPENSION** avec un agent tensioactif une fois par saison de croissance lorsque la majorité de la culture de blé compte un minimum de deux feuilles et un maximum de quatre feuilles sur la tige principale, plus deux talles. Utiliser un agent tensioactif non ionique homologué, comme Agral 90, Ag-Surf, etc., à une dose de 0,25 % v/v (0,25 L pour un total de 100 L de solution à pulvériser).

Ne pas appliquer plus de 1,42 L/ha de **BATALIUM HERBICIDE CONCENTRÉ EN SUSPENSION** par saison de croissance.

### DOSE D'APPLICATION ET MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Appliquer **BATALIUM HERBICIDE CONCENTRÉ EN SUSPENSION**, à une dose de **1,42 L/ha**, avec un agent tensioactif non ionique, à une dose de 0,25 % v/v, sur les mauvaises herbes en pleine croissance dans des conditions environnementales favorables.

**PÉRIODE D'APPLICATION DES CULTURES**

2024-1378  
2024-06-04

CULTURE	STADE DE CROISSANCE	REMARQUES
Blé de printemps Blé dur Blé d'hiver	2 feuilles à 6 feuilles entières	2 à 4 feuilles sur la tige principale, plus 2 talles

GRAMINÉES SUPPRIMÉES DANS LE BLÉ			
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES			
Sétaire verte	1 à 6 feuilles	Folle avoine	1 à 6 feuilles
Avoine commune (cultivée)	1 à 6 feuilles	Brome du Japon	1 à 4 feuilles
MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES			
Sétaire glauque	1 à 6 feuilles	Pied-de-coq	1 à 6 feuilles

MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES SUPPRIMÉES DANS LE BLÉ			
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES			
Morelle d'Amérique	Jusqu'à 4 feuilles	Silène noctiflore	Jusqu'à 4 feuilles
Neslie paniculée	2 à 4 feuilles	Persicaire pâle	Jusqu'à 4 feuilles
Bardanette épineuse	Jusqu'à 4 feuilles	Laitue scariolle*	Jusqu'à 12 feuilles
Colza (cultivé)	2 à 6 feuilles	Amarante à racine rouge	2 à 6 feuilles
Gaillet gratteron	1 à 4 verticilles	Soude kali	Jusqu'à 4 feuilles
Lampourde glouteron	Jusqu'à 4 feuilles	Matricaire inodore	Jusqu'à 4 feuilles
Sarrasin commun	Jusqu'à 8 feuilles	Bourse-à-pasteur	2 à 6 feuilles
Séneçon vulgaire	Jusqu'à 8 feuilles	Diplothele des murs	2 à 9 feuilles
Petite herbe à poux	Jusqu'à 8 feuilles	Tournesol (cultivé)	Jusqu'à 4 feuilles
Saponaire des vaches	Jusqu'à 4 feuilles	Sarrasin de Tartarie	Jusqu'à 8 feuilles
Lin (cultivé)	1 à 12 cm	Abutilon	Jusqu'à 4 feuilles (avant une hauteur de 8 cm)
Sagesse-des-chirurgiens	Jusqu'à 4 feuilles	Renouée liseron	Jusqu'à 8 feuilles
Renouée scabre	2 à 6 feuilles	Moutarde des champs	2 à 6 feuilles
Kochia à balais**	Jusqu'à 5 cm	Morelle à trois fleurs	Jusqu'à 4 feuilles

2024-1378  
2024-06-04

Renouée persicaire	Jusqu'à 4 feuilles	Vélar fausse-girolée	Jusqu'à 8 feuilles
Chénopode blanc	Jusqu'à 8 feuilles		
<b>MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES</b>			
Chardon des champs	Parties aériennes	Laiteron des champs	Parties aériennes
		Érodium cicutaire	1 à 8 feuilles
*Répression uniquement pour le blé d'hiver **Y compris les biotypes résistants des groupes 2, 4, et 9			

Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer sur le blé et les mauvaises herbes en pleine croissance, aux stades indiqués. Le blé exposé à des sols gorgés ou saturés d'eau, à des températures extrêmes (chaleur ou froid), à la sécheresse, à une faible fertilité ou à une maladie des plantes au moment de l'épandage pourrait montrer des symptômes de dommages inacceptables. Ces mêmes conditions peuvent réduire le degré de suppression des mauvaises herbes, ou si de fortes infestations de mauvaises herbes sont présentes, ou lorsque les applications ne respectent pas les recommandations d'usage.

### MÉLANGES EN CUVE

Pour la suppression supplémentaire d'ortie royale, **BATALIUM HERBICIDE CONCENTRÉ EN SUSPENSION** peut être mélangé avec MCPA Ester 600 à raison de 275 g é.a./ha.

PRODUITS D'ASSOCIATION APPROUVÉS DANS LE BLÉ			
PRODUIT D'ASSOCIATION	DOSE	MAUVAISE HERBE SUPPRIMÉE	REMARQUES
MCPA Ester	458 mL/ha MCPA Ester 600 (275 g é.a./ha)	Ortie royale	Jusqu'à 4 feuilles

### INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

1. S'assurer que le pulvérisateur est propre, y compris le réservoir, les tuyaux et les filtres. Les filtres directs et les tamis de buse doivent être propres et comporter un maximum de 50 mailles.
2. Remplir le réservoir au tiers ou à moitié d'eau propre et mettre en marche le système d'agitation. Maintenir une agitation suffisante durant le mélange et l'épandage.
3. Ajouter la quantité appropriée de **BATALIUM HERBICIDE CONCENTRÉ EN SUSPENSION** directement dans le réservoir de pulvérisation. Agiter jusqu'à ce que **BATALIUM HERBICIDE CONCENTRÉ EN SUSPENSION** soit bien mélangé.
4. Ajouter les produits d'association restants. Agiter jusqu'à ce que la bouillie soit bien mélangée.
6. Ajouter l'agent adjuvant, puis finir de remplir le réservoir du volume d'eau requis.

7. Maintenir une agitation suffisante durant le mélange et l'épandage.

## ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :				
			Habitat d'eau douce d'une profondeur de :		Habitat estuarien/marin d'une profondeur de :		Habitat terrestre
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
<b>Pulvérisateur agricole</b>	Blé de printemps, blé dur, blé d'hiver		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Aérienne</b>	Blé	Voilure fixe	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>70</b>
		Voilure tournante	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>55</b>

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

## INSTRUCTIONS DE PULVÉRISATION

### Application terrestre

Appliquer dans un volume de pulvérisation de 50 à 100 L/ha (22,5 à 45 L/acre ou 5 à 10 gallons/acre), à une pression de 207 à 345 kPa (30 à 50 lb/po<sup>2</sup>) pour s'assurer d'un épandage approprié sur les mauvaises herbes.

2024-1378  
2024-06-04

Les buses à jet plat de 80° ou de 110° sont recommandées pour un épandage optimal. Ne pas utiliser de buses à miroir ni d'équipement d'épandage à gouttelettes contrôlées. Les buses peuvent être orientées à 45° vers l'avant afin d'accroître la pénétration dans la culture et de favoriser un meilleur épandage sur les mauvaises herbes.

### Application aérienne

À moins d'autres indications à la section des mélanges en cuve de cette étiquette, appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 28 L/ha (11 L/acre ou 3 gallons/acre) et à une pression d'au moins 300 kPa, afin d'obtenir une couverture appropriée des mauvaises herbes.

### NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

1. Vider et rincer à fond le réservoir de pulvérisation, la rampe et les tuyaux avec de l'eau propre. Veiller particulièrement à bien éliminer les dépôts visibles.
2. Remplir le réservoir d'eau propre et un détergent ou un nettoyant commercial à pulvérisateur en respectant le mode d'emploi du fabricant. Faire circuler la solution de nettoyage dans les tuyaux, la rampe et les buses. Faire circuler pendant au moins 15 minutes. Rincer une fois de plus les tuyaux, les rampes et les buses, puis vider le réservoir.
3. Nettoyer les buses et les tamis dans un contenant séparé avec un détergent ou un nettoyant commercial à pulvérisateur en respectant le mode d'emploi du fabricant.
4. Répéter l'étape numéro 2.
5. Rincer le réservoir, les rampes et les tuyaux avec de l'eau propre.
  - Ne pas nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétation à préserver, de puits ou d'autres sources d'approvisionnement en eau.
  - Éliminer les rinçures conformément à la réglementation provinciale.
  - Vérifier l'étiquette des produits d'association pour obtenir les autres instructions de nettoyage.

### CULTURES DE ROTATION

Les cultures suivantes peuvent être semées 11 mois après l'application de **BATALIUM HERBICIDE CONCENTRÉ EN SUSPENSION**.

Zones de sol et cultures de rotation			
Gris forestier	Noir	Brun foncé	Brun
Blé de printemps Orge Colza Pois des champs*	Blé de printemps Orge Colza Pois des champs* Haricots de grande culture Lin Blé dur Soja Tournesol	Blé de printemps Orge Colza Pois des champs* Lin Blé dur Soja Tournesol	Blé de printemps



\*Les pois des champs peuvent être cultivés l'année suivant une application de **BATALIUM HERBICIDE CONCENTRÉ EN SUSPENSION** si les conditions suivantes sont respectées :

1. le pH du sol est inférieur à 7,5;
2. la teneur en matière organique est supérieure à 4 %; et
3. les précipitations doivent être égales ou supérieures à la moyenne sur 10 ans (au moins 100 mm dans les 60 jours suivant l'application au cours de l'année du traitement).

Ou encore, les champs peuvent être mis en jachère d'été.

Comme **BATALIUM HERBICIDE CONCENTRÉ EN SUSPENSION** est dégradé par les microbes du sol, il faut tenir compte des conditions environnementales diminuant l'activité microbienne lorsqu'on choisit les cultures de rotation. Ces conditions environnementales comprennent une sécheresse prolongée et/ou du temps froid dans la saison de croissance suivante, ainsi que des sols à faible teneur en matière organique (moins de 2 %) et un pH élevé (plus de 7,5). Si ces conditions existent, un test biologique du sol peut s'avérer nécessaire pour assurer la protection des cultures de rotation.

Ne pas semer de cultures autres que celles qui sont indiquées plus haut dans l'année suivant l'application de **BATALIUM HERBICIDE CONCENTRÉ EN SUSPENSION** sur le blé.

### **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que **BATALIUM HERBICIDE CONCENTRÉ EN SUSPENSION** est un herbicide du groupe 2, du groupe 4 et du groupe 6. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à **BATALIUM HERBICIDE CONCENTRÉ EN SUSPENSION** et à d'autres herbicides du groupe 2, du groupe 4 et du groupe 6. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner **BATALIUM HERBICIDE CONCENTRÉ EN SUSPENSION** ou les herbicides du même groupe 2, du groupe 4 et du groupe 6 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données

2024-1378  
2024-06-04

antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis; application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec UPL AgroSolutions Canada Inc. au 1-800-438-6071.

UPL, le logo d'UPL et BATALIUM sont des marques déposées d'une société du groupe UPL Corporation Limited.

©2022 Société du groupe UPL Corporation Limited.